

MAIRIE DE SAUBENS



ARRETE N° 2021/53
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
AUTOMOBILE A L'OCCASION
TRAVAUX D'AMENAGEMENT
Situé en agglomération
Rue du Général Carretier

Le Maire de SAUBENS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1, L2212.1 et L2212.2,
Vu le Code de la Route,

Considérant que les travaux inhérents à la construction d'une exhaure et d'un local de prise d'eau engendreront la circulation de véhicules,

ARRETE

- ARTICLE 1 :** La circulation automobile sera **A DOUBLE SENS** jusqu'à la fin des travaux du Sivom Sage la voie suivante :
- ✓ Rue du général Carretier
- ARTICLE 2 :** un panneau double sens sera mis en place par la commune.
- ARTICLE 3 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie, conformément aux lois et règlements en vigueur.
- ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de Saubens,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Muret
sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à SAUBENS, le 11 mars 2021

Le Maire



Jean-Marc BERGIA